

eZS

Prime climat pour les pompes à chaleur

Remplacez votre chauffage à combustible fossile et bénéficiez d'une aide intéressante

Prime
climat
CHF 360.-
par kW
dans toute la
Suisse

Se chauffer aux énergies renouvelables, ça rapporte!

Les systèmes de chauffage aux énergies renouvelables utilisent des sources d'énergie locales (comme le bois ou la chaleur ambiante ou géothermique) et protègent le climat. Le programme de soutien «prime climat» contribue à rendre le chauffage aux énergies renouvelables financièrement plus attractif dans toute la Suisse grâce à un important programme de soutien. Le financement provient de la Fondation KliK.

Vous pouvez demander un soutien financier pour le remplacement d'un système de chauffage à combustible fossile (mazout ou gaz naturel) par une pompe à chaleur¹⁾ (air/eau, eau/eau, saumure/eau). Le dépôt de la demande est simple et ne prend que quelques minutes. Nous vérifions votre éligibilité au financement en quelques jours.

Un taux de financement généreux

La prime climat est calculée sur la base de la consommation antérieure d'énergie fossile par an. Elle s'élève à **CHF 1.80 par litre de mazout ou par m³ de gaz naturel économisé**. Avec un dimensionnement correct²⁾, cela correspond à environ CHF 360.-/kW du nouveau chauffage.

sans limite supérieure
CHF 360.-
par kW

²⁾ Avec 2000 heures à pleine charge p.a.

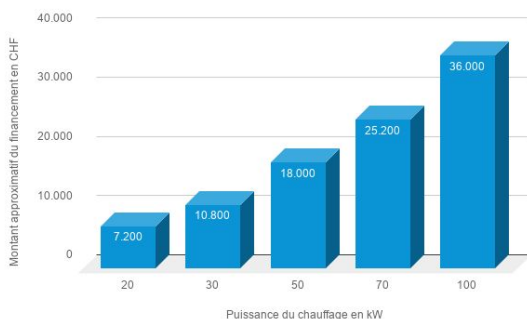
Conditions d'éligibilité principales³⁾

- Remplacement d'un chauffage au mazout ou au gaz par un chauffage au bois ou une pompe à chaleur
- Mandat pour le remplacement du chauffage pas encore attribué
- Les réductions de CO₂ sont prises en compte dans l'accomplissement du mandat légal de la Fondation KliK

³⁾ L'éligibilité est vérifiée après le dépôt de la demande. Sous réserve de modifications. Conditions de financement actuelles et détaillées, voir www.primeclimat.ch.

Des soutiens financiers généreux:

Avec notre [calculatrice en ligne](#) vous pouvez estimer le montant du soutien financier attendu. Vous y trouverez également des informations, si la subvention cantonale devait être plus élevée.



¹⁾ Dès avril 2024, une limite inférieure de puissance de 50 kW s'applique aux besoins propres pour le remplacement de chauffages au gaz naturel par des pompes à chaleur. Il n'y a pas de limite inférieure pour les pompes à chaleur qui remplacent des chauffages au mazout ou qui sont dans des immeubles loués.

Votre soutien financier en trois étapes

Vous souhaitez remplacer un ou plusieurs chauffages à combustible fossile par une pompe à chaleur et profiter du financement de notre programme?

Procédez **comme suit**:

1. Inscription

Avant toute commande, réservez en ligne le soutien financier auquel vous avez éventuellement droit pour le remplacement de votre chauffage sur:

www.primeclimat.ch



2. Vérification

Nous vérifions l'éligibilité de votre projet, calculons le soutien financier et le réservons à votre intention. Le projet peut alors être mis en œuvre.



3. Confirmation et versement du soutien financier

Confirmez-nous l'installation de la pompe à chaleur. Vous pouvez déposer les documents nécessaires en ligne.

Versement de la prime climat: meilleures conditions garanties⁴⁾, versement en règle générale de la première moitié après la mise en service et de la seconde au bout d'une année de fonctionnement⁵⁾.



⁴⁾ au moins aussi bien que tous les programmes nationaux

⁵⁾ avance max. de 200'000.- CHF, pour la chaleur industrielle max. de 50'000.- CHF

Les 3 avantages décisifs de la prime climat



Le programme de soutien Energie Zukunft Schweiz (EZS) pour les chauffages aux énergies renouvelables bénéficie de nos nombreuses années d'expérience:

- **Soutiens financiers les plus élevés en Suisse pour les grands systèmes de chauffage aux énergies renouvelables (toutes technologies confondues):** la prime climat n'est soumise à aucune limite supérieure et offre donc des possibilités totalement nouvelles pour les grandes installations.
- **Procédure simple, conditions identiques dans toute la Suisse⁶⁾:** L'inscription se fait en quelques minutes, nous vous aidons à participer au programme.
- **Les bâtiments administratifs et de bureaux ainsi que la production de chaleur industrielle sont également éligibles:** le chauffage non résidentiel est explicitement inclus.

⁶⁾ Certains cantons (actuellement BS, GE, GL, NE et ZH) ont des dispositions légales plus strictes concernant le remplacement du chauffage. Nous nous ferons un plaisir de clarifier pour vous l'éligibilité dans ces cantons et de vous informer individuellement des conséquences sur les modalités de paiement, etc.

Nos spécialistes se feront un plaisir de vous aider à remplacer votre chauffage. Nous vous conseillons également sur les projets d'efficacité électrique.



Votre contact
Esther Bannwart
Team prime climat

+41 (0)61 545 84 53
primeclimat@ezs.ch

www.primeclimat.ch

Renera AG
Programmes de soutien
Energie Zukunft Schweiz (EZS)
Aeschenplatz 6
4052 Basel

Les programmes de soutien Energie Zukunft Schweiz (EZS) sont un service de Renera AG. Renera aide les entreprises, les particuliers, les fournisseurs d'énergie, les fonds immobiliers et les autorités à mettre en œuvre leurs projets de transition énergétique de manière pratique et économique.

 **Renera**

Avec le soutien de la Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK.



La Fondation pour la protection du climat et la compensation de CO₂ KliK soutient les technologies et les innovations respectueuses du climat au moyen de soutiens financiers et d'expertise.

www.klik.ch